

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Allocution
de
M. Amadou-Mahtar M'Bow

Directeur général
de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
(Unesco)

à l'occasion de la clôture
de la troisième session du Comité intergouvernemental
pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine
ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale

Istanbul, Turquie, 12 mai 1983

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de pouvoir m'adresser à vous à l'occasion de cette séance de clôture de la 3e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer les représentants des Etats membres du Comité intergouvernemental ainsi que ceux des Etats qui, tout en n'étant pas membres du Comité, ont tenu à suivre ses travaux. La présence des uns et des autres témoigne de l'intérêt que leurs gouvernements portent au problème si important du retour des biens culturels aux pays qui les ont perdus.

Je voudrais saluer aussi les représentants des organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales, notamment l'Organisation internationale de la police criminelle (INTERPOL) dont nous apprécions le concours précieux qu'elle apporte à la lutte contre le trafic illicite des biens culturels, ainsi que ceux du Conseil international des musées, qui a été étroitement associé depuis les débuts à l'action entreprise par l'Unesco.

Je tiens à remercier vivement le gouvernement de la Turquie qui, en invitant le Comité à se réunir à Istanbul, offre à ses délibérations le cadre privilégié d'un pays et d'une cité point de rencontre de brillantes civilisations. La Turquie et Istanbul en particulier recèlent un riche patrimoine culturel dont la perte, au fil des siècles, d'une partie non négligeable, vient nous rappeler opportunément la tâche primordiale qui est assignée à votre Comité.

Mesdames, Messieurs,

Au terme de cette 3e session, nous pouvons, me semble-t-il, nous féliciter du travail en tous points remarquable, que le Comité a accompli depuis sa première session tenue en 1980. Sous la présidence aussi lucide qu'avisée de M. l'ambassadeur Salah Stétié, le Comité a su progresser sur un terrain difficile et, ce, malgré la complexité des problèmes qu'il a eu à connaître. Il a pu remplir ainsi la mission essentielle que lui assignent ses Statuts et en particulier dans son article 4 qui prévoit que le Comité doit "rechercher les voies et les moyens de faciliter les négociations bilatérales pour la restitution ou le retour des biens culturels à leur pays d'origine et, à cette fin, de promouvoir la coopération multilatérale et bilatérale ; de stimuler une campagne d'information du public ; de contribuer enfin à la conception et à la mise en oeuvre de programmes d'activités de l'Unesco dans ce domaine".

En s'attachant à apporter des précisions, dès sa première session, à la fois sur la nature des biens culturels qui peuvent faire l'objet d'une demande de retour éventuel et sur la notion de pays d'origine, le Comité a jeté d'emblée les bases d'une procédure susceptible de faciliter les négociations bilatérales. A sa deuxième session il a pu donc établir un formulaire-type en deux volets permettant de

recueillir des informations aussi précises et aussi rigoureuses que possible concernant tout objet dont le retour ou la restitution est demandé. Ce formulaire peut permettre à tout pays "demandeur" comme à tout pays "détenteur" d'apprécier les choses en toute connaissance de cause et de proposer éventuellement des solutions susceptibles de faciliter l'action du Comité dans ses fonctions de bons offices.

La sérénité qui a toujours marqué les débats au sein du Comité me paraît avoir largement contribué à dépassionner les positions et à créer un esprit ouvert et à promouvoir des attitudes constructives. Les résultats de vos travaux ont aidé par ailleurs le Secrétariat à mieux orienter les activités de l'Unesco dans ce domaine. Le retour et la restitution ont pu être placés dans une perspective plus générale, englobant notamment le développement des musées, l'amélioration de la connaissance du patrimoine mobilier et le renforcement des infrastructures de conservation, en particulier dans les pays en développement.

Le deuxième Plan à moyen terme de l'Unesco pour 1984-1989 fait, du reste, écho aux enseignements tirés de vos travaux puisqu'il envisage au titre du programme XI.1 : Patrimoine culturel, un sous-programme distinct qui prévoit que des activités en faveur du retour et de la restitution seront pleinement intégrées au programme visant le développement des musées et le renforcement des infrastructures de la préservation. Dans un autre sous-programme, il est encore prévu d'accorder une priorité à l'élaboration d'inventaires de biens culturels mobiliers, outils privilégiés de connaissance, comme le Comité l'a souligné en soutenant divers projets pilotes en cours d'exécution.

Le Comité a joué aussi un rôle très actif dans l'information du public. Et permettez-moi à cet égard de rendre un hommage particulier à votre Président et aux membres du bureau qui n'ont cessé de déployer des efforts en vue, d'une part, de corriger les interprétations erronées données notamment dans la presse, et d'autre part, de faire connaître, de manière aussi complète que possible, les objectifs que poursuit l'Unesco en la matière. Ce faisant, vous avez pu contribuer de manière heureuse, comme l'avait recommandé le Comité, à rétablir les faits, à dissiper certains malentendus.

Cette action a eu des effets éminemment positifs. Mais elle me paraît devoir être poursuivie de façon systématique et de manière permanente par tous les membres du Comité comme par le Secrétariat de l'Unesco afin de mieux informer l'opinion, et en particulier de susciter une nouvelle prise de conscience plus large du fléau que constitue le trafic illicite qui ne cesse de s'amplifier dans certains pays. Comme votre Comité l'a très justement souligné, il est urgent d'accentuer la lutte contre ce trafic dont la persistance et l'accroissement appauvrissent le patrimoine de nombreux peuples. Les biens culturels occupent une place de plus en plus grande dans les circuits marchands et deviennent ainsi l'objet d'une spéculation effrénée qui ne profite ni aux créateurs ni aux pays auxquels ils appartiennent.

De nombreux pays d'où proviennent les objets les plus recherchés ne sont pas encore, nous le savons, en mesure d'en empêcher l'exportation illégale. D'autres ne se donnent pas la peine de le faire. C'est là une situation d'une exceptionnelle gravité. On n'arrêtera pas le trafic illicite tant que les gouvernements intéressés - c'est-à-dire tous les gouvernements - ne prendront pas les mesures qui s'imposent. Il y a parfois trop de laisser-aller, pour ne pas dire dans certains cas, trop de complaisance de la part de ceux qui sont chargés de faire appliquer la réglementation, faisant ainsi le jeu des trafiquants. Nous ne pouvons donc que nous réjouir des mesures importantes que s'appêtent à prendre sur le plan douanier, et par le biais d'accords bilatéraux, certains pays en vue de prévenir certains trafics.

Nous nous réjouissons également de la ratification toute récente par le Parlement français et de la nouvelle de l'imminente ratification par les Etats-Unis d'Amérique de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés des biens culturels. Ces initiatives nous permettent d'espérer que d'autres pays ratifieront bientôt cette Convention. C'est pour contribuer à faciliter la mise en oeuvre de ses dispositions que je soumettrai au Conseil exécutif de l'Unesco à sa 116e session, qui aura lieu bientôt à Paris, un document dont vous avez pu prendre connaissance.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Comme en témoignent les recommandations que vous venez d'adopter, la présente session illustre davantage encore l'esprit de dialogue et la volonté de faire oeuvre constructive qui a toujours animé vos travaux. Certes, des problèmes majeurs demeurent. Mais les accords déjà conclus entre gouvernements ou entre responsables de musées de différents pays ont permis d'aboutir à des résultats concrets que l'on doit essentiellement à l'action du Comité. Il en est ainsi par exemple des importantes collections d'objets que les Pays-Bas ont rendus à l'Indonésie ; de ceux rendus par l'Australie et la Nouvelle-Zélande aux pays du Pacifique tels que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Vanuatu et les Iles Salomon ; des objets himyarites restitués par le Royaume-Uni à la République du Yémen et du crâne du "Proconsul Africanus" rendu par le même pays au Kenya. Tout dernièrement, au terme d'un long procès, les tribunaux italiens ont ordonné la restitution définitive à l'Equateur d'une importante collection de céramiques précolombiennes qui avait été illicitement exportée.

Deux musées américains : le Semitic Museum de Harvard University et l'Oriental Institute de Chicago ont tout récemment rendu au Musée national de Bagdad, en Iraq, plus de 500 tablettes cunéiformes qui avaient été découvertes sur le site de Nuzi en 1936, par une équipe d'archéologues américains.

Je voudrais au moment où par cette session s'achève le mandat de certains élus pour la vingt et unième session de la Conférence générale, vous exprimer, au nom de l'Organisation et en mon nom personnel, notre profonde gratitude. Vous me permettrez de faire une mention spéciale pour votre Président, Monsieur l'ambassadeur Salah Stétié. Il a guidé vos travaux depuis trois ans avec tact et efficacité ; son action personnelle a été décisive dans bien des occasions.

Vous avez tous ensemble accompli un travail de pionnier, sans précédent dans l'histoire ; le champ que vous avez défriché avec détermination certes, mais avec patience, portera sans aucun doute de nouvelles et fructueuses moissons.

La tâche menée par votre Comité témoigne bien, Mesdames, Messieurs, de cet esprit de compréhension et de solidarité que voici cinq ans j'évoquais dans mon Appel du 7 juin 1978. Je crois fermement que c'est là une aspiration profonde de tous les peuples du monde, et dans les circonstances actuelles le seul fondement possible d'un monde de paix et de justice.